



F.S.U. 76

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

4, rue Louis Poterat
76100 Rouen
Tél. : 02 35 72 90 24
Site : fsu76.fsu.fr
E-mail : fsu76@fsu.fr

Bulletin n°63
Juin 2021

Rouen CTC

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 10 juin 2021



Retrouvons notre liberté ! Oui, mais laquelle ?

Cette année scolaire se termine, non sans difficultés pour les personnels de nos secteurs, mais aussi pour les usagers de nos services publics, jeunes, étudiant·e·s ou adultes...

La période, pour difficile qu'elle soit, n'a pas empêché Emmanuel Macron, Jean-Michel Blanquer et leurs amis de poursuivre une politique délibérément libérale, **une poli-**

tique qui attaque nos droits sociaux et libertés, ainsi que la fonction publique en elle-même.

Dans le même temps, **l'isolement frappe de plein fouet des tranches entières de la population**, en particulier celles et ceux qui sont privé·e·s d'emploi et, de ce point de vue, la modification de la législation sur ce sujet est tout à fait scandaleuse et malvenue.

Nous allons avoir à **voter en ce mois de juin, pour les élections départementales et régionales**. Elle revêtent une importance par les compétences des collectivités concernées (lycées, collèges, enseignement supérieur/recherche par exemple). Et si la FSU reste dans son rôle d'organisation syndicale, elle s'efforce de rendre publics un certain nombre de sujets en interpellant les candidat·e·s (voir en page 4).

Mais, au-delà, une vraie inquiétude nous anime concernant l'état des rapports sociaux dans le pays. **La montée des idées d'extrême-droite nous paraît un danger grave pour notre démocratie.** Mais nous sommes encore plus inquiets des gages que donne le gouvernement en place à cette protestation : de

prises de positions symboliques en loi liberticide, de stigmatisation de telle religion en surveillance des militant·e·s ou interdiction d'informer sur les violences policières, il est urgent de mettre un coup d'arrêt à cette dérive !

Pour autant, malgré ces inquiétudes, il nous faudra profiter de l'été pour nous reposer, nous ressourcer et débiter une année 2021/2022 sur les chapeaux de roues, **avec en ligne de mire notre congrès fédéral début 2022.**

Nous vous souhaitons donc un été serein et reposant !

Pierre HÉBERT et Morane LE DEUNF,
Co-secrétaires départementaux de la FSU76.

SOMMAIRE

Édito	P. 1
Appel au boycott des examens	P. 2
Faux dialogue social pour les BIATSS	P. 2
Congrès national du SNE	P. 3
Réforme de l'assurance-chômage	P. 3
Elections départementales et régionales	P. 4
LTFP : point d'étape	P. 4
Des étudiant·e·s laissé·e·s à l'abandon...	P. 5
Grenelle de l'Éducation : belles paroles !	P. 5
AESH : toujours dans la précarité !	P. 6
Entrée dans le métier : encore une réforme !	P. 7
Retraité·e·s : perte d'autonomie	P. 8
RESF : une délégation reçue par la préfecture	P. 8

Boycott des épreuves terminales 2021 - Refusons de faire semblant !

Face au déni de réalité du gouvernement, et de notre ministre en particulier, qui persiste à nier les conditions dans lesquelles cette année scolaire s'est déroulée avec des progressions pédagogiques bouleversées par une alternance distanciel-présentiel parfois depuis octobre 2020, avec des fermetures chroniques de classes voire d'établissements ;

Face au refus d'anticiper cette situation en aménageant les programmes et les épreuves malgré les demandes répétées de notre organisation dès le mois de juin 2020 et réitérées tout l'automne ;

Face au mépris avec lequel les enseignant·e·s sont traité·e·s par leur ministre, incapable de tenir l'engagement pris de rémunérer

les correcteur·trices des rapports et oraux de l'année dernière (dossier « sans objet » avant notre mobilisation collective, puis trop compliqué à recenser et enfin bloqué pour des sombres raisons de logiciel de paie, sic !) ;



Le SNETAP-FSU appelle les personnels à exprimer leur colère en refusant de participer à l'organisation ainsi que la tenue des épreuves terminales (oraux, surveillance, rapports, corrections,...) afin d'exiger, dans

l'intérêt de toutes et tous, le passage en Contrôle Continu...

Le SNETAP-FSU appelle tous les agents à refuser de « faire semblant », de « faire comme si tout allait bien » !

Aujourd'hui, seule une forte mobilisation amènera ce ministre et le gouvernement à entendre les revendications légitimes des jeunes, de leurs familles et des personnels soucieux de la réussite de leurs élèves !

Le SNETAP-FSU dépose donc un préavis de grève pour la période des examens et saisit en urgence le cabinet du ministre de l'Agriculture.

Franck-Olivier PAUVERT.

Dialogue social ou fait du prince ?



De quel **dialogue social** parle-t-on avec des Groupes de Travail (GT) "écrans" : le fait du prince ?

Nous constatons une **opacité dans les décisions de gestion des personnels BIATSS**, masquée par la multiplication des Groupes de Travail pour l'élaboration des lignes directrices de gestion. La nouvelle feuille de route gestion RH empire la situation car elle prévoit d'instituer la participation d'organisations syndicales "volontaires" dans les GT, au lieu d'associer celles qui ont des

élu·e·s dans les instances académiques, au prorata du nombre de sièges, garant de la représentativité issue du vote du personnel lors des dernières élections.

Tant pour le mouvement que pour les promotions, nous, représentant·e·s, n'avons aucune information sur la composition du "collège" qui, au sein de l'administration, examine et évalue les dossiers de promotion ou de mobilité des personnels : **qui sont les experts ou expertes académiques ?**

Comment sont prises les décisions ? Que dire de l'arbitrage par le secrétaire général sous couvert d'une pseudo-collégialité ?

Ce sont là des conséquences de la loi de transformation de la fonction publique passée en force à l'été 2019, qui prévoit la fin de la parité dans le traitement de ces dossiers et conduit à rendre plus difficile l'accompagnement et la défense des collègues dans leurs évolutions de carrière.

Raphaëlle KRUMMEICH.

Le Syndicat national de l'environnement organise son 17^e Congrès du 7 au 11 juin 2021

Le Sne-FSU est le premier syndicat de la sphère environnement. Il est présent au ministère et dans tous ses établissements publics. Il dispose ainsi d'un réseau de militant·e·s, capables d'échanger et de travailler de manière coordonnée. Il est un interlocuteur incontournable au niveau national dans les discussions avec nos ministères de tutelles. Le Sne-FSU est un syndicat non catégoriel qui défend tou·te·s les agent·e·s quels que soient leur statut et leur catégorie.

Nos valeurs : défendre le service public de l'environnement, ses agents et leurs missions.

Tous les 4 ans, le Congrès permet d'appréhender la richesse de notre horizon syndical en termes d'administration d'origine, de missions et de statuts.

Au-delà du bilan et du renouvellement des équipes, l'objectif est de co-construire collectivement notre nouvelle résolution : elle devra prendre en compte les thématiques émergentes et pallier l'ensemble des régressions fondamentales observées, pour définir nos orientations jusqu'en 2025. Les travaux s'organiseront autour de 4 thèmes : environnement et société ; la place d'un service public de l'environnement ; les personnels, les politiques catégorielles et les conditions de travail ; nos priorités et nos moyens d'action syndicale.



Face à un gouvernement dont l'objectif avéré est la liquidation des corps intermédiaires, dont en toute priorité la représentation des salarié·e·s, la seule question à se poser est de savoir si on se laisse faire ou pas.

Delphine JACONO.

Réforme de l'assurance-chômage : vive inquiétude !

Alors que le gouvernement n'a pas daigné faire la moindre étude d'impact de sa nouvelle version de la réforme de l'assurance-chômage applicable au 1^{er} juillet 2021, l'Unédic, après une première évaluation, a peaufiné la sienne à partir de la version définitive du décret... Et ça va faire très mal pour les jeunes !

L'Unedic démontre ainsi que près d'un quart des 2,8 millions de personnes qui ouvriront un droit au chômage entre juillet 2021 et juillet 2022 aura moins de 25 ans. Cela veut dire que nombreux sont les jeunes qui vont commencer à toucher le chômage directement avec le nouveau régime et, parmi ces jeunes, **30% seront impactés négativement par le nouveau calcul du salaire journalier !**



Et ce n'est pas fini !

Avec le projet d'allongement de la durée de cotisation qui passerait de 4 à 6 mois (sous réserve "d'un retour à bonne fortune" !), **l'application de cette réforme retarderait de plus d'un an le bénéfice de l'allocation chômage pour 38% des moins de 26 ans !**

Alors que le gouvernement arrose massivement et temporairement les entreprises d'aides financières à l'embauche des jeunes avec #1jeune1solution (souvent sans garantie d'emploi pérenne), ceux-ci sombrent de plus en plus dans une extrême pauvreté. En effet, le dernier rapport de l'Observatoire des Inégalités indique que parmi les cinq millions de pauvres, près d'un tiers sont des enfants et des adolescent·e·s et **plus de la moitié a moins de trente ans !**

Cette réforme n'arrangera rien et va même accentuer le problème !

Stanislas KAPKINER.



Dans le cadre des élections départementales et régionales, la FSU a souhaité interpeller les candidat·e·s à ces élections. D'abord, sur la place de la fonction publique territoriale et la faiblesse de ses recrutements, sur la formation professionnelle, sur l'autonomie et l'accompagnement des personnes âgées. Enfin, sur l'accompagnement de l'enseignement scolaire : transports, manuels...

La FSU a sollicité l'ensemble des candidats démocratiques : à la date de rédaction de cet article, seul·e·s les candidat·e·s sous étiquette « Le Département et la Région qui prennent soin » (soutenu·e·s par le Parti Radical de Gauche / La France Insoumise / le Parti Communiste Français) ont réagi. D'autres réagiront sûrement, nous l'espérons... et nous transmettrons les éléments de réponse.

Cette réaction s'est traduite par un échange écrit et oral conséquent avec la sénatrice Céline Brulin, tant sur l'importance des services publics, illustrée pendant cette crise, que sur l'impact de la précarité ou encore la stabilité des équipes, nous avons partagé nombre d'analyses.

« Depuis 2006 et la décentralisation des agents dans les collèges et lycées, notre collectivité, comme toutes les autres, assure ce rôle à la place de l'État [...]. Depuis quelques années, la tendance est également à remplacer les emplois permanents par des vacataires et contractuels, ce qui conduit à précariser les employés de la Seine-Maritime. [...] Cette vision de l'action publique, vous l'aurez compris, n'est pas la nôtre. »

Par ailleurs, l'hypothèse de regroupement des universités normandes en une seule entité a créé des difficultés multiples. Le président Morin en a profité pour conduire un chantage au Service Public.

« La fermeture de collèges dans l'Eure a entraîné un gonflement des effectifs des collèges voisins. Nous ne souhaitons pas cela pour la Seine-Maritime. Un collège ne doit pas être une usine. [...] Nous souhaitons aussi que le bâti soit mis à des normes écologiques, et que les circuits courts soient la norme, car nous voulons appliquer partout la règle verte. »

Pierre HÉBERT.

Loi de Transformation de la Fonction Publique : tout va mal !

Le statut prévoyait que les fonctionnaires participaient « par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs [...] à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière. ».

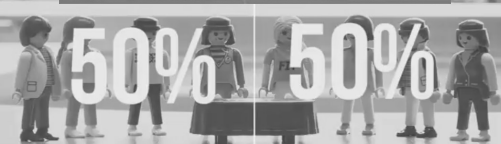
Dorénavant, les commissions administratives paritaires n'ont plus de regard collectif sur les actes individuels de gestion ; elles ne sont plus saisies qu'en cas de décision individuelle défavorable et par le-la seul·e fonctionnaire. Le statut, de ce fait, devient moins protecteur de l'intérêt général par la remise en cause de l'égalité de traitement et les risques de clientélisme ainsi permis.

La FSU revendique le rétablissement des compétences des CAP. Les fonctionnaires doivent pouvoir retrouver le regard de leurs élu·e·s sur l'ensemble des opérations d'affectations et de promotions afin d'avoir la garantie d'un traitement transparent et égalitaire.

La loi TFP, en remettant en cause l'équilibre dialectique entre droits et obligations, a ainsi renvoyé le statut plusieurs décennies en arrière. Face aux besoins de solidarité, de redistribution des richesses de services publics, d'élargissement de leur périmètre et de leurs missions, de création de nouveaux services publics, en particulier liés à la transition écologique, et à l'inverse des politiques menées, la

FSU revendique, pour remplir les missions d'intérêt général, de renforcer le statut, de créer des postes, de renforcer les budgets. Elle rejette toute forme de mise en concurrence des services publics et de leurs agent·e·s. Elle revendique l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique.

FIN DU PARITARISME : VOS DROITS MENACÉS



Depuis plus d'un an, les jeunes en général, les étudiant·e·s en particulier, font partie des premières victimes des conséquences de la pandémie et des grand·e·s oublié·e·s des mesures gouvernementales. Cours à distance pour l'essentiel, disparition des stages et des boulots étudiants, vie sociale réduite à néant, conditions de vie précaires, recours aux dispositifs d'aide alimentaire, ...

« Il est difficile d'avoir 20 ans dans les années 2020 ». Mais derrière la formule utilisée par Emmanuel Macron, il y a des politiques publiques, des choix budgétaires qui ne font pas des mesures en faveur des jeunes une priorité et qui se traduisent par un accroissement des inégalités (les dividendes versés aux actionnaires des entreprises du CAC40 en 2020 ont atteint des records).

Face à ces difficultés objectives rencontrées par un grand nombre d'étudiant·e·s, sur le plan social comme sur celui de leurs études, **nous exigeons un plan d'urgence pour la rentrée prochaine avec le recrutement de personnels enseignant·e·s et BIATSS pour permettre aux étudiant·e·s de renouer avec la vie universitaire dans les conditions les plus normales possibles. Nous demandons également que des mesures immédiates soient prises pour s'assurer que les bâtiments universitaires seront adaptés à une reprise sur site à 100 %.**



Pierre-Emmanuel BERCHE.

Grenelle de l'Éducation : paroles, paroles, paroles...

A l'occasion de la restitution des ateliers du Grenelle de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer a annoncé des mesures qui sont loin d'être à la hauteur de la « revalorisation historique » promise par le ministre depuis des mois. **Jean-Michel Blanquer évoque des engagements sans aucune garantie pour les années à venir, abandonnant toute idée de loi de programmation pluriannuelle qui aurait permis de donner de la visibilité et de la crédibilité au processus. Encore un renoncement !**

L'annonce d'une augmentation de 400 millions d'euros au budget 2022 ne concerne pas tous les personnels de l'Éducation Nationale alors même qu'une revalorisation de tou·te·s les agent·e·s est nécessaire. **Le ministre a longuement salué l'engagement des personnels du service public d'Éducation pendant la crise sanitaire, mais les mots ne suffisent pas !**

La FSU rappelle sa demande d'une revalorisation qui concerne l'ensemble des personnels, titulaires et contractuels. Elle a aussi insisté sur l'urgence de la situation des AED et AESH et sur une politique salariale qui vise l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les autres annonces oscillent entre mesures qui relèvent de l'affichage et transformations profondes et inquiétantes du système éducatif, par exemple en matière de ressources humaines. Les perspectives sur le remplacement, les collectifs pédagogiques, la direction d'école, vont être discutées en juin. La FSU considère qu'il n'est pas sérieux de traiter toutes les questions des métiers de l'éducation dans un calendrier aussi court et avec aussi peu de clarification sur le lien avec les questions de revalorisation : s'agit-il de définir de nouvelles missions pour « justifier » la revalorisation ? **Pour la FSU, la revalorisation doit se faire sans contrepartie.**

Au terme de ces 18 mois de crise sanitaire, il faut une autre politique d'Éducation avec un véritable plan d'urgence pour l'École et la rentrée 2021.



Les AESH de l'école inclusive : « priorité » mais « précarité » toujours !

Le Ministre continue d'affirmer que les AESH et l'école inclusive sont une priorité de l'Éducation nationale. Or la situation des AESH est une illustration parfaite de ce que l'on peut faire de pire quand il s'agit de répondre aux besoins éducatifs en minimisant les coûts, en pressurant les personnels tout en affichant une communication déloyale à l'égard des élèves et des familles concernées.

Ce n'est qu'en 2014 qu'un décret reconnaît le métier d'AESH et, dans notre académie, il a fallu attendre 2020 pour que la réévaluation des rémunérations, pourtant prévue tous les trois ans, par ce décret, s'applique enfin !

En attente de reconnaissance et de revalorisation salariale

Le Ministre indique avoir remplacé les contrats aidés par des contrats d'agent-e-s non-titulaires mais les conditions de rémunération ne se sont pas améliorées pour autant et la revalorisation salariale annoncée se fait toujours attendre !

Le Président de la République avait reconnu, en 2020 : « On a encore sur trop de territoires des accompagnants qui ont des contrats à temps partiel (...). Payés au Smic, pour 22 heures 15 de travail, ça ne marche pas », et il avait indiqué devoir « offrir des contrats dignes à ces personnes qui accompagnent (...) au moins 35 heures de travail (...) et des emplois bien payés ».

Mais les contrats à temps incomplet contraints demeurent et la rémunération est toujours inférieure au seuil de pauvreté pour la quasi-totalité des collègues AESH. S'ajoute à cela, la grille de rémunération qui n'a cessé de se « tasser » depuis 2014, passée de dix à sept indices. Les indices « plancher » de rémunération disparaissent régulièrement car devenus inférieurs au SMIC.

Le salaire brut perçu au niveau plancher est de 1 565,13 € et de 1 701,03 € à l'indice 7, soit 136,40 € supplémentaires après 20 ans d'ancienneté en atteignant le haut de la grille pour un exercice à temps complet ce qui reste l'exception !

Le revers peu glorieux de l'école inclusive

La mise en place généralisée des PIAL et la mutualisation forcée des moyens humains réduit les AESH à des "variables d'ajustement" en dénaturant la mission d'accompagnement. Le fonctionnement imposé des PIAL a pour effet de dégrader leurs conditions de travail et leur relation à l'élève. Car **ce sont de plus en plus les élèves qui doivent s'adapter aux emplois du temps des AESH et non plus l'accompagnement qui s'adapte aux besoins des élèves.** On mutualise, on parcellise et on saupoudre l'accompagnement au nom de l'autonomie des élèves.

Quelle qualité d'accompagnement prétend-t-on proposer à l'élève dans ces conditions ?

L'Éducation Nationale doit d'investir massivement, pour le recrutement des personnels, leur formation, leur rémunération et pour l'existence des moyens organisationnels et matériels. L'École inclusive doit se développer au bénéfice de toutes et tous, élèves et personnels de l'Éducation Nationale.



Catherine MEZAAD.



Entrée dans le métier : à quoi s'attendre dans les écoles ?

Avec la réforme de la formation qui se met en place à la rentrée 2021, une multiplicité d'étudiant·e·s aux statuts différents vont se retrouver dans les écoles.

Ces étudiant·e·s seront en observation ou en responsabilité de classe, avec différents temps (tiers-temps, mi-temps, temps plein).



Quel suivi de ces étudiant·e·s ?

Des tuteur·trices de terrain seront « désigné·e·s », pour accompagner ces étudiant·e·s en mission d'enseignement dans les écoles. Ces missions de formation initiale sont aujourd'hui assurées par des PEMF ou CPC, c'est-à-dire par des enseignant·e·s certifié·e·s qui ont eux-mêmes ou elles-mêmes suivi une formation conséquente. De même qu'enseigner s'apprend, apprendre à enseigner demande une qualification reconnue ainsi que du temps de décharge. **Or demain, ces nombreux tuteurs et tutrices le feront sans formation conséquente, sur des temps non visibles et avec une rémunération deux fois moins importante !**

Le SNUipp-FSU continue de réclamer une remise à plat de la réforme de la formation initiale et revendique une année de stage limitée à un tiers-temps en classe, incluant des périodes d'observation et de pratiques accompagnées.

Isabelle RIOUAL.

Et dans les collèges et lycées ?

La réforme de la formation initiale des enseignant·e·s : vogue la galère !

Cette réforme conçue par ce gouvernement prépare une entrée dans le métier des enseignant·e·s et des CPE toujours plus éprouvante et moins attractive à l'inverse de ce que promet le Ministère. **Une réforme qui vise aussi à réaliser des économies en réduisant les dépenses liées à la formation.**

Les étudiant·e·s passeront le concours après le M2 et non plus en M1. Une fois lauréat·e·s des concours, elles et ils seront affecté·e·s à temps complet dans les classes, au lieu d'un service à mi-temps actuellement assorti d'un temps de formation qui n'existera plus.



Une formation synonyme de précarité croissante : environ 250 étudiants dits « contractuels-alternants » en master MEEF seront présents dans l'Académie devant assurer tout à la fois un service annuel d'un tiers-temps face aux élèves, la préparation du M2 MEEF et du concours. **Au lieu de les considérer comme des enseignant·e·s en formation, ils seront surtout utilisés comme moyens de remplacement à bas coût alors que nous vivons depuis des années une crise de recrutement sans précédent que le SNES-FSU ne cesse de dénoncer !**

Catherine MEZAAD.

Perte d'autonomie : jusqu'à quand ?

La future loi sur la perte d'autonomie est toujours dans l'impasse.

Certes elle a été promise par François Hollande, puis par Emmanuel Macron pour 2020 ou 2021 (ou 2022, ou ???). Mais toujours rien dans les tuyaux. N'est passée l'an dernier que la création de la cinquième branche de la sécurité sociale, avec l'idée d'un financement qui épargnerait les entreprises et se fonderait d'abord sur les retraité·e·s. La gestion ne serait évidemment pas paritaire !

Dans les hautes sphères on pense toujours (Bruno Lemaire) à la réforme des retraites (il est vrai que sa fonction est de faire de considérables économies) ; **celle de la perte d'autonomie, en revanche, elle coûte.** Y a-t-il un lien ?

Pourtant la crise épidémique a démontré l'urgence, alors en haut lieu on tergiverse, et on navigue de rapport en rapport, de consultation en consultation, de réunion en réunion (Matignon le 20 mai mais pas encore d'arbitrage...) Si quelques mesures sont engagées (réforme des EHPAD, amélioration des salaires), l'essentiel reste de côté : il est vrai que c'est coûteux, de l'ordre de 9 milliards d'euros selon le rapport Libault de 2019. En clair, on nous balade au moins jusqu'à la présidentielle...

Dit autrement si les retraités ne s'en occupent pas, personne ne le fera. **Le mépris pour « les vieux », s'exprime ainsi et, au niveau départemental, on peut affirmer que l'instance de débat et consultation (le CDCA dans lequel sont représentés les syndicats et associations) ne fonctionne pas démocratiquement, par choix de la majorité locale...**

Philippe KOEHLIN et Jackie STOCKER.



**F.S.U.
RETRAITÉ·E·S**

Rassemblement RESF : une délégation reçue à la préfecture

Mercredi 26 mai, les lycéen·ne·s et professeur·e·s de jeunes sans papiers se sont rassemblé·e·s devant la préfecture pour réclamer leur régularisation. Une délégation a été reçue.

Il ressort de cette audience que le préfet entendra peut-être la communauté éducative pour quelques cas présentés lors de l'audience mais qu'il continuera à mener la même politique de régularisations *a minima*.

Ils appliqueront les règles et nous conseillent de ne pas entretenir de faux espoirs et nous demandent de tenir un discours de responsabilité (conseil de repartir...).

Quelques chiffres : 2000 places en CADA + 2000 pour l'hébergement d'urgence. Après les refus de l'OFPPA, les débouté·e·s relèvent de l'hébergement d'urgence. 50 places supplémentaires ont été créées pour les personnes qui n'ont pas vocation à rester pour les 90 jours qui doivent leur permettre d'organiser leur retour.

Nous continuerons à réclamer que les jeunes puissent continuer leurs études en France et obtiennent pour cela un titre de séjour, qu'ils puissent aussi construire leur avenir dans notre pays.

Nous continuerons à informer et mobiliser lorsque cela sera nécessaire.



Jean-Paul WEILLER.

resf76.rouen@orange.fr

